

# VILLE DE WIZERNES



## CONSEIL MUNICIPAL



### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 21 août 2024 adressées par courriel. La date du Conseil Municipal et l'ordre du jour ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune.

Madame Pascale NEYRINCK est élue secrétaire de séance.



Étaient présents :

Mr	Pierre EVRARD	Maire
Mr	Yves SACÉPÉ	
Mme	Catherine LANOY	
Mme	Pascale NEYRINCK	
Mr	Alain LYPS	
Mme	Patricia VERRELLE	Adjoints
Mr	Daniel HERBERT	
Mr	Hervé FOUBLE	
Mme	Emmanuelle DECLETY	
Mme	Francine RIBREUX	
Mme	Marianne SPEISSER	
Mme	Séverine DELDICQUE	
Mme	Stéphanie LECOUSTRE	
Mr	Stéphane LIBER	
Mme	Linda PATOU	
Mme	Séverine DUVIVIER	
Mr	Thibaut KUEHN	Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

Mr	François SÉGURA	Maire Adjoint qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
Mr	Jacques DEGRAVE	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Daniel HERBERT
Mr	Franck MIELLOT	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Pierre EVRARD
Mme	Christine BOUTOILLE	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme Patricia VERRELLE
Mr	Matthieu DEVOS	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Alain LYPS
Mme	Carole TRIPLET	Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



Question n° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dénomination du chemin d'accès au city stade - Avis - Décision -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

---

Suite à l'installation du city stade, il convient de dénommer la voie y donnant accès partant de la rue François Mitterrand, afin de pouvoir le situer en cas d'intervention éventuelle des services de secours.

Cette allée étant en partie bordée de tilleuls plantés en 2000, je vous propose de la dénommer « allée des tilleuls ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 29 août 2024  
et de sa publication le 29 août 2024

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



Question n° 2 : PERSONNEL

Tableau des effectifs – Modification – Adoption -

Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD

---

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2024, en créant un poste d'attaché territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire du fait de sa télétransmission en sous-Préfecture le 29 août 2024 et de sa publication le 29 août 2024
--

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



Question n° 3 : PERSONNEL

Mise à disposition d'un véhicule de fonction au Responsable des services techniques - Autorisation -

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

---

Suite à la prise de fonction de responsable des services techniques de Monsieur Grégory CHATELAIN, vous avez décidé de lui attribuer un véhicule de fonction par délibération n° 2 du 12 Septembre 2023.

Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération annuelle.

Aussi, considérant l'arrêté du Maire décidant de mettre un véhicule de fonction à disposition de Monsieur CHATELAIN à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023, je vous propose de décider de son renouvellement pour un an dans les mêmes conditions, à savoir :

- ✓ Opter pour l'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel,
- ✓ Ne pas restreindre l'usage, mais limiter les déplacements à titre privé aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 29 août 2024  
et de sa publication le 29 août 2024

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



#### Question n° 4 : FINANCES

Vente du bien immobilier sis 5 rue Henry Lévy Ullmann - Avis -  
Décisions -

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

---

Suite à la décision prise par délibération du 30 Novembre 2023 de qualifier de bien sans maître l'immeuble situé 5 rue Henri Lévy Ullmann cadastré XD N° 35, et à l'autorisation de l'acquérir donnée à Monsieur le Maire, vous avez décidé par délibération n° 5 du 9 Avril 2024, d'accepter l'offre d'achat de Madame Jennifer Noël et Monsieur Jérémie Diéval.

Toutefois, par mail du 15 avril 2024 Monsieur Jérémie Diéval nous a informé qu'il était contraint de renoncer à cette acquisition en raison de circonstances imprévues et de sa décision de se désister de l'achat de cet immeuble, désistement que je vous propose d'accepter.

D'autre part, par courrier du 22 Juillet 2024, Monsieur et Madame LE-LUYER David proposent la somme de 22 000 € pour l'acquérir, avec le projet de le rénover et de le mettre en location.

Aussi je vous propose :

✓ D'accepter l'offre d'achat de 22 000 € de Monsieur et Madame LE-LUYER David du bien immobilier situé 5 rue Henri Lévy Ullmann à Wizernes, cadastré XD N° 35 d'une contenance de 254 m<sup>2</sup> ;

✓ De confier la rédaction de l'acte de vente à Monsieur Adam CURAME, Notaire à FAUQUEMBERGUES, 29 rue de Fruges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 29 août 2024  
et de sa publication le 29 août 2024

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



**Question n° 5 : FINANCES**

Attribution des subventions 2024 - Demande complémentaire -  
Décision -

**Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT**

---

Lors de la réunion du 9 Avril 2024, vous avez arrêté la liste des organismes et associations qui bénéficieront d'une subvention communale en 2024, et fixé le montant pour chacun d'eux.

Toutefois, le 11 Avril 2024 le président de l'association STOP Inondations - Pays de l'Audomarois - a déposé une demande de subvention en Mairie.

Aussi, je vous propose d'accéder à sa demande et de décider de verser une subvention de démarrage pour association nouvellement créée d'un montant de 150 €, à l'association STOP Inondations - Pays de l'Audomarois, dont le siège social est 27 rue Louis Braille à Wizernes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 29 août 2024  
et de sa publication le 29 août 2024

# VILLE DE WIZERNES

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 AOÛT 2024



**Question n° 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Logements rue François Mitterrand - Mise en vente - Avis -  
Décision -

**Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD**

Les 3 logements situés respectivement aux numéros 23, 25 et 27 rue François Mitterrand dans l'enceinte de l'école de musique appartiennent à Commune et sont mis en location depuis les années 1980.

Celui situé au n° 25, libéré en Octobre 2023, a fait l'objet d'un diagnostic qui le classe en « G », moins bonne classe énergétique.

Considérant que les 3 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation équivalents en 2013 et que tous les logements classés G seront interdits à la location en 2025, les services des domaines ont été sollicités pour estimer ces logements.

Aussi je vous propose :

- De mettre l'ensemble immobilier en vente,
- De solliciter le cabinet INGÉO afin de délimiter l'emprise des terrains sur lesquels les 3 logements sont édifiés,
- De donner délégation au Maire pour le choix de l'agence immobilière ou de l'agent immobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Délibération rendue exécutoire  
du fait de sa télétransmission en  
sous-Préfecture le 29 août 2024  
et de sa publication le 29 août 2024